

# États financiers audités

Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC

30 décembre 2025



Assurances



**RBC Assurances**

*États financiers annuels audités du*

**FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC**

*31 décembre 2025*



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrat de

Fonds d'accroissement variable RBC Vie  
Fonds d'obligations RBC Vie  
Fonds équilibré RBC Vie  
(individuellement, le « Fonds »)

---

## Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

## Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower, 18 York Street, bureau 2500, Toronto (Ontario) Canada  
M5J 0B2  
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215  
Téléc. courriel : ca\_toronto\_18\_york\_fax@pwc.com

---

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Indépendance**

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

---

## **Autre point – informations non auditées**

Nous attirons l'attention sur le fait que les informations supplémentaires présentées dans les 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent et dans les faits saillants financiers ne font pas partie intégrante des états financiers de chacun des Fonds. Nous n'avons procédé ni à un audit ni à un examen et nous n'avons pris aucune autre mesure pour nous assurer de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations supplémentaires. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion ni de conclusion ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations supplémentaires.

---

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a

l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

---

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 23 avril 2026

---

## FONDS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC

Table des matières

31 décembre 2025

---

États financiers et informations supplémentaires	Page
Fonds d'accroissement variable RBC Vie	1-2
Fonds d'obligations RBC Vie	3-4
Fonds équilibré RBC Vie	5-6
Notes annexes	7-12

## Fonds d'accroissement variable RBC Vie

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
Au	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<b>Actif</b>			<b>Activités d'exploitation</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat	6,600,183 \$	3,882,955 \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	29,284,367	25,011,809	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
<b>Autres actifs</b>			<b>à la comptabilité de trésorerie</b>		
Débiteurs — titulaires de contrat	-	-	Perte (gain) net sur les placements	(5,671,553)	(3,266,107)
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	Variation des autres actifs	-	-
Autres	-	-	Variation des autres passifs	2,216	630
	29,284,367	25,011,809	Achats de placements	(1,636,671)	(1,260,684)
<b>Passif</b>			<b>Produit de la vente de placements</b>		
Dette bancaire	-	-	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	2,329,840	2,451,906
Autres passifs			<b>Activités de financement</b>		
Créditeurs — titulaires de contrat	-	-	Distributions aux titulaires de contrat	-	-
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	14,502	12,287	Produit de l'émission de parts	792,378	777,705
Autres	-	-	Rachat de parts	(3,122,218)	(3,229,611)
	14,502	12,287	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(2,329,840)	(2,451,906)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrat</b>	<b>29,269,865 \$</b>	<b>24,999,522 \$</b>	Augmentation (diminution) de la trésorerie (dette bancaire)	-	-
			Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice	-	-
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part	93.72 \$	73.18 \$	<b>Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

État du résultat global		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<b>Revenus</b>		
Distributions du fonds sous-jacent	1,600,991 \$	1,239,801 \$
Gain réalisé à la vente de placements	897,438	592,306
Variation du gain (perte) latent sur les placements	4,774,115	2,673,801
	7,272,544	4,505,908
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	666,412	616,783
Autres frais administratifs	5,949	6,170
	672,361	622,953
<b>Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat</b>	<b>6,600,183 \$</b>	<b>3,882,955 \$</b>
Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat par part	20.30 \$	10.83 \$

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
Actif net à l'ouverture de l'exercice	24,999,522 \$	23,568,474 \$
Dépôts de primes	792,378	777,705
Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat	6,600,183	3,882,955
	32,392,083	28,229,134
Retraits	3,122,218	3,229,611
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>29,269,865 \$</b>	<b>24,999,522 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## Fonds d'accroissement variable RBC Vie (suite)

### Renseignements propres au fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<b>Ventes et rachats de parts</b>		
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier	341,639	377,879
Achats au cours de la période	9,980	11,601
Rachats au cours de la période	(39,312)	(47,841)
Solde de clôture au 31 décembre	312,307	341,639

Au	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>Inventaire du portefeuille</b>		
<b>Fonds d'actions canadiennes RBC, série O</b>		
Nombre de parts	860,487	912,297
Coût	19,711,010 \$	20,212,566 \$
Pourcentage détenu dans le fonds sous-jacent	1.0745 %	1.1412 %
Juste valeur	29,284,367 \$	25,011,809 \$

### 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

Banque Royale du Canada, actions ordinaires à droit de vote	7.60 %	Alimentation Couche-Tard inc., actions ordinaires à droit de vote	1.81 %
La Banque Toronto-Dominion, actions ordinaires à droit de vote	5.58 %	Suncor Énergie Inc, actions ordinaires à droit de vote	1.79 %
Shopify Inc, actions ordinaires à droit de vote	5.51 %	Banque Nationale du Canada, actions ordinaires à droit de vote	1.76 %
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC, série O	4.45 %	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, actions ordinaires à droit de vote	1.72 %
Brookfield Asset Management Inc, actions de cat. A à droit de vote	3.32 %	Société minière Barrick, actions ordinaires à droit de vote	1.69 %
Enbridge Inc, actions ordinaires à droit de vote	3.08 %	Corporation TC Énergie, actions ordinaires à droit de vote	1.59 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions ordinaires à droit de vote	2.95 %	Wheaton Precious Metals Corp, actions ordinaires à droit de vote	1.44 %
Banque de Montréal, actions ordinaires à droit de vote	2.79 %	Financière Sun Life inc., actions ordinaires à droit de vote	1.38 %
Canadian Natural Resources Ltd, actions ordinaires à droit de vote	2.53 %	Intact Corporation financière, actions ordinaires à droit de vote	1.38 %
Mines Agnico Eagle Limitée, actions ordinaires à droit de vote	2.51 %	Groupe WSP Global Inc., actions ordinaires à droit de vote	1.34 %
Société Financière Manuvie, actions ordinaires à droit de vote	2.22 %	Waste Connections Inc, actions ordinaires à droit de vote	1.31 %
La Banque de Nouvelle-Écosse, actions ordinaires à droit de vote	2.18 %	Dollarama inc., actions ordinaires à droit de vote	1.16 %
Canadien Pacifique Kansas City Limitée, actions ordinaires à droit de vote	2.00 %		<b>65.09 %</b>

### Faits saillants financiers (non audité)

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices	2025	2024	2023	2022	2021
Valeur liquidative attribuable aux titulaires de contrat	93.72 \$	73.18 \$	62.37 \$	56.97 \$	60.45 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat (en milliers de dollars)	29,270 \$	25,000 \$	23,568 \$	22,816 \$	26,045 \$
Bénéfice (perte) net (en milliers de dollars)	6,600 \$	3,883 \$	2,115 \$	(1,386) \$	5,489 \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	792 \$	778 \$	1,010 \$	894 \$	976 \$
Retraits (en milliers de dollars)	3,122 \$	3,230 \$	2,372 \$	2,736 \$	3,016 \$
Nombre de parts en circulation	312,307	341,639	377,879	400,500	430,814
Ratio des frais de gestion <sup>1</sup>	2.48 %	2.57 %	2.55 %	2.56 %	2.68 %
Taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent <sup>2</sup>	25.58 %	25.09 %	25.09 %	25.96 %	39.97 %

<sup>1</sup> Le ratio des frais de gestion (RFG) est établi d'après le total des frais de la période indiquée, y compris la quote-part des charges d'exploitation du fonds sous-jacent, et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

<sup>2</sup> Le taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

## Fonds d'obligations RBC Vie

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
Au	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<b>Actif</b>			<b>Activités d'exploitation</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- \$	- \$	Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat	19,871 \$	56,383 \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	2,054,431	2,240,539	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net à la comptabilité de trésorerie		
<b>Autres actifs</b>			(Gain) perte net sur les placements	12,806 \$	(27,053)
Débiteurs — titulaires de contrat	-	-	Variation des autres actifs	- \$	-
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	Variation des autres passifs	(73) \$	(1)
Autres	-	-	Achats de placements	(107,740) \$	(90,040)
	2,054,431	2,240,539	Produit de la vente de placements	281,041 \$	119,023
<b>Passif</b>			<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>		
Dette bancaire	-	-		205,905 \$	58,312
<b>Autres passifs</b>			<b>Activités de financement</b>		
Créditeurs — titulaires de contrat	-	-	Distributions aux titulaires de contrat	- \$	-
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	852	926	Produit de l'émission de parts	144,406 \$	134,238
Autres	-	-	Rachat de parts	(350,311) \$	(192,550)
	852	926	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(205,905) \$	(58,312)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrat</b>	<b>2,053,579 \$</b>	<b>2,239,613 \$</b>	Augmentation (diminution) de la trésorerie (dette bancaire)	- \$	-
			Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice	- \$	-
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part	34.30 \$	34.03 \$	<b>Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

### État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<b>Revenus</b>		
Distributions du fonds sous-jacent	83,397 \$	81,427 \$
Gain réalisé à la vente de placements	1,193	352
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(13,999)	26,701
	70,591	108,480
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	45,876	47,324
Autres frais administratifs	4,844	4,773
	50,720	52,097
<b>Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat</b>	<b>19,871 \$</b>	<b>56,383 \$</b>
Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat par part	0.32 \$	0.84 \$

### État de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
Actif net à l'ouverture de l'exercice	2,239,613 \$	2,241,542 \$
Dépôts de primes	144,406	134,238
Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat	19,871	56,383
	2,403,890	2,432,163
Retraits	350,311	192,550
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>2,053,579 \$</b>	<b>2,239,613 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## Fonds d'obligations RBC Vie (suite)

### Renseignements propres au fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<b>Ventes et rachats de parts</b>		
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier	65,818	67,555
Achats au cours de la période	4,261	4,054
Rachats au cours de la période	(10,216)	(5,791)
Solde de clôture au 31 décembre	59,863	65,818

Au	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>Inventaire du portefeuille</b>		
<b>Fonds d'obligations RBC, série O</b>		
Nombre de parts	326,023	353,130
Coût	2,190,441 \$	2,362,550 \$
Pourcentage détenu dans le fonds sous-jacent	0.0071 %	0.0088 %
Juste valeur	2,054,431 \$	2,240,539 \$

### 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

Province d'Ontario, 3,600 %, 2 juin 2035	2.05 %	Province d'Ontario, 3,500 %, 2 juin 2043	1.04 %
Obligation du gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 <sup>er</sup> juin 2035	1.87 %	Province de Québec, 3,250 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2032	0.97 %
Obligation du gouvernement du Canada, 3,250 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2035	1.53 %	Province de Québec, 3,600 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2033	0.97 %
Province d'Ontario, 2,900 %, 2 juin 2049	1.37 %	Province d'Ontario, 4,600 %, 2 juin 2039	0.95 %
Province d'Ontario, 3,450 %, 2 juin 2045	1.36 %	Obligation du gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2055	0.95 %
Province d'Ontario, 3,650 %, 2 juin 2033	1.28 %	Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2031	0.92 %
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 <sup>er</sup> juin 2031	1.28 %	Obligation du gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2051	0.87 %
Obligation du gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2057	1.26 %	Bon du Trésor du gouvernement du Canada, 25 févr. 2026	0.87 %
Province d'Ontario, 2,650 %, 2 déc. 2050	1.24 %	Province de la Colombie-Britannique, 4,000 %, 18 juin 2035	0.79 %
Province d'Ontario, 2,250 %, 2 déc. 2031	1.23 %	Province de Québec, 4,200 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2057	0.75 %
Province d'Ontario, 2,150 %, 2 juin 2031	1.19 %	Province d'Ontario, 3,750 %, 2 juin 2032	0.75 %
Province d'Ontario, 3,950 %, 2 déc. 2035	1.18 %	Obligation du gouvernement du Canada, 1,750 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2053	0.69 %
Province d'Ontario, 2,900 %, 2 déc. 2046	1.11 %	<b>% total des 25 principaux titres</b>	<b>28.47 %</b>

### Faits saillants financiers (non audité)

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices	2025	2024	2023	2022	2021
Valeur liquidative attribuable aux titulaires de contrat	34.30 \$	34.03 \$	33.18 \$	31.54 \$	36.70 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat (en milliers de dollars)	2,054 \$	2,240 \$	2,242 \$	2,217 \$	2,688 \$
Bénéfice (perte) net (en milliers de dollars)	20 \$	56 \$	113 \$	(372) \$	(136) \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	144 \$	134 \$	137 \$	143 \$	152 \$
Retraits (en milliers de dollars)	350 \$	193 \$	225 \$	242 \$	339 \$
Nombre de parts en circulation	59,863	65,818	67,555	70,286	73,248
Ratio des frais de gestion <sup>1</sup>	2.36 %	2.33 %	2.32 %	2.21 %	2.26 %
Taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent <sup>2</sup>	40.01 %	24.01 %	24.01 %	25.31 %	23.13 %

<sup>1</sup> Le ratio des frais de gestion (RFG) est établi d'après le total des frais de la période indiquée, y compris la quote-part des charges d'exploitation du fonds sous-jacent, et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

<sup>2</sup> Le taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

## Fonds équilibré RBC Vie

État de la situation financière			Tableau des flux de trésorerie		
Au	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
			2025	2024	
<b>Actif</b>			<b>Activités d'exploitation</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat	1,198,178 \$	1,134,099 \$
Placements dans le fonds sous-jacent à la juste valeur	9,995,444	9,751,511	à la comptabilité de trésorerie		
<b>Autres actifs</b>			<b>Activités de financement</b>		
Débiteurs — titulaires de contrat	-	-	Ajouter (déduire) pour convertir le bénéfice net		
Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC	-	-	à la comptabilité de trésorerie		
Autres	-	-	Gain net sur les placements	(691,885)	(730,522)
	9,995,444	9,751,511	Variation des autres actifs	-	-
<b>Passif</b>			Variation des autres passifs	151	10
Dettes bancaires	-	-	Achats de placements	(772,909)	(703,134)
<b>Autres passifs</b>			Produit de la vente de placements	1,220,861	1,392,786
Créditeurs — titulaires de contrat	-	-	<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>		
Montants à payer à la Compagnie d'assurance vie RBC	5,025	4,874		954,396	1,093,239
Autres	-	-	<b>Activités de financement</b>		
	5,025	4,874	Distributions aux titulaires de contrat	-	-
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrat</b>	<b>9,990,419 \$</b>	<b>9,746,637 \$</b>	Produit de l'émission de parts	365,054	400,134
			Rachat de parts	(1,319,450)	(1,493,373)
<b>Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part</b>	<b>67.77 \$</b>	<b>59.94 \$</b>	<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		
				(954,396)	(1,093,239)
			<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie (dette bancaire)</b>		
				-	-
			<b>Trésorerie (dette bancaire) au début de l'exercice</b>		
				-	-
			<b>Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice</b>		
				-	-

État du résultat global		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<b>Revenus</b>		
Distributions du fonds sous-jacent	761,973 \$	660,421 \$
Gain réalisé à la vente de placements	374,035	417,462
Variation du gain (perte) latent sur les placements	317,850	313,060
	1,453,858	1,390,943
<b>Charges</b>		
Frais de gestion	250,449	251,569
Autres frais administratifs	5,231	5,275
	255,680	256,844
<b>Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat</b>	<b>1,198,178 \$</b>	<b>1,134,099 \$</b>
<b>Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat par part</b>	<b>7.75 \$</b>	<b>6.57 \$</b>

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat		
Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>9,746,637 \$</b>	<b>9,705,777 \$</b>
Dépôts de primes	365,054	400,134
Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat	1,198,178	1,134,099
	11,309,869	11,240,010
Retraits	1,319,450	1,493,373
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>9,990,419 \$</b>	<b>9,746,637 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## Fonds équilibré RBC Vie (suite)

### Renseignements propres au fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2025	2024
<b>Ventes et rachats de parts</b>		
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier	162,603	181,832
Achats au cours de la période	5,847	7,254
Rachats au cours de la période	(21,033)	(26,483)
Solde de clôture au 31 décembre	147,417	162,603

Au	31 déc. 2025	31 déc. 2024
<b>Inventaire du portefeuille</b>		
<b>Fonds équilibré RBC, série O</b>		
Nombre de parts	501,377	524,543
Coût	8,139,991 \$	8,213,908 \$
Pourcentage détenu dans le fonds sous-jacent	0.1535 %	0.1870 %
Juste valeur	9,995,444 \$	9,751,511 \$

### 25 principaux titres détenus dans le fonds sous-jacent (non audité)

Fonds d'actions de marchés émergents RBC, série O	3.38 %	Canadian Natural Resources Ltd, actions ordinaires à droit de vote	0.88 %
Banque Royale du Canada, actions ordinaires à droit de vote	2.41 %	Banque Canadienne Impériale de Commerce, actions ordinaires à droit de vote	0.88 %
Fonds immobilier canadien de base RBC, série N	1.82 %	Mines Agnico Eagle Limitée, actions ordinaires à droit de vote	0.80 %
Shopify Inc, actions ordinaires à droit de vote	1.80 %	Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC, série O	0.78 %
La Banque Toronto-Dominion, actions ordinaires à droit de vote	1.72 %	Province d'Ontario, 2,250 %, 2 déc. 2031	0.78 %
Brookfield Asset Management Inc, actions de cat. A à droit de vote	1.38 %	Société Financière Manuvie, actions ordinaires à droit de vote	0.78 %
Province d'Ontario, 3,750 %, 2 juin 2032	1.17 %	Constellation Software Inc, actions ordinaires à droit de vote	0.75 %
Enbridge Inc, actions ordinaires à droit de vote	1.05 %	NVIDIA Corp, actions ordinaires à droit de vote	0.75 %
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC, série O	1.05 %	Province de Québec, 4,450 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2034	0.74 %
Canadien Pacifique Kansas City Limitée, actions ordinaires à droit de vote	1.02 %	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, actions ordinaires à droit de vote	0.72 %
SEC Fonds d'infrastructures mondiales RBC, série N	0.99 %	Microsoft Corp, actions ordinaires à droit de vote	0.69 %
Banque de Montréal, actions ordinaires à droit de vote	0.94 %	Obligation du gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2051	0.68 %
Province d'Ontario, 2,950 %, 8 sept. 2030	0.89 %	<b>% total des 25 principaux titres</b>	<b>28.85 %</b>

### Faits saillants financiers (non audité)

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre la performance financière du fonds pour les cinq derniers exercices.

Pour les exercices	2025	2024	2023	2022	2021
Valeur liquidative attribuable aux titulaires de contrat	67.77 \$	59.94 \$	53.38 \$	49.28 \$	55.61 \$
Actif net attribuable aux titulaires de contrat (en milliers de dollars)	9,990 \$	9,747 \$	9,706 \$	9,334 \$	11,235 \$
Bénéfice net (en milliers de dollars)	1,198 \$	1,134 \$	757 \$	(1,250) \$	1,138 \$
Dépôts de primes (en milliers de dollars)	365 \$	400 \$	439 \$	456 \$	460 \$
Retraits (en milliers de dollars)	1,319 \$	1,493 \$	823 \$	1,107 \$	1,388 \$
Nombre de parts en circulation	147,416	162,603	181,832	189,403	202,028
Ratio des frais de gestion <sup>1</sup>	2.59 %	2.64 %	2.60 %	2.50 %	2.67 %
Taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent <sup>2</sup>	44.36 %	25.02 %	25.02 %	26.90 %	30.01 %

<sup>1</sup> Le ratio des frais de gestion (RFG) est établi d'après le total des frais de la période indiquée, y compris la quote-part des charges d'exploitation du fonds sous-jacent, et est exprimé sous forme d'un pourcentage annualisé de la moyenne quotidienne de l'actif net au cours de la période.

<sup>2</sup> Le taux de rotation du portefeuille du fonds sous-jacent indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le gestionnaire a complètement renouvelé son portefeuille au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice donné est élevé, plus les frais de négociation payables par le fonds sont élevés et plus la probabilité est grande que l'investisseur réalise un gain en capital imposable dans l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.

## 1 LES FONDS

Les Fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC sont des fonds distincts, constitués à l'origine par une société remplacée, Westbury Compagnie d'Assurance-Vie, et ne sont plus commercialisés par la Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée.

Fonds d'accroissement variable RBC Vie (« Fonds d'accroissement variable »)	créé le 15 décembre 1989
Fonds d'obligations RBC Vie (« Fonds d'obligations »)	créé le 1 <sup>er</sup> mai 1991
Fonds équilibré RBC Vie (« Fonds équilibré »)	créé le 1 <sup>er</sup> mai 1991

(Dans les présents états financiers, les fonds sont collectivement appelés « les fonds », et individuellement appelés « le fonds ».) Les fonds investissent dans des fonds communs de placement gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), une partie liée. La Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée, est le gestionnaire des fonds (le « gestionnaire ») et la seule émettrice des contrats d'assurance variables individuels en vertu desquels les placements sont effectués dans chaque fonds, et elle est garante des dispositions garanties dans ces contrats. Les fonds investissent dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés par RBC GMA, une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (RBC). La Compagnie d'assurance vie RBC et RBC GMA sont des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (RBC). Le siège social du gestionnaire est situé au 6880 Financial Dr., Mississauga (Ontario) L5N 7Y5, Canada. Les fonds investissent dans des parts de fonds communs sous-jacents gérés par RBC GMA.

Les actifs de chaque fonds sont détenus par la Compagnie d'assurance vie RBC et sont distincts des autres actifs de la Compagnie d'assurance vie RBC. Les fonds ne sont pas des entités juridiques distinctes; en revanche, ils sont des entités publiantes distinctes.

Le 16 avril 2026, la direction a approuvé les états financiers des fonds de la Compagnie d'assurance vie RBC.

## 2 EXERCICE

L'information figurant dans ces états financiers et dans les notes annexes est en date du 31 décembre 2025 et du 31 décembre 2024 et pour les exercices clos à ces dates.

## 3 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation des fonds.

Les méthodes comptables significatives utilisées dans la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

### a) Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN. Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN. Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les gains et pertes réalisés à la vente de placements et la variation des gains et pertes latents sur placements sont calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

### b) Comptabilisation des revenus

Les distributions provenant des placements sont inscrites lorsqu'elles sont déclarées par le fonds commun de placement sous-jacent. Le poste « Distributions des fonds sous-jacents » de l'état de la situation financière comprend les distributions de revenu et les distributions de gain en capital versées par les fonds sous-jacents.

### c) Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

L'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part est calculé en divisant l'actif net correspondant à une série de parts en date d'un jour ouvrable donné par le nombre total de parts en circulation de la série concernée à la date en question.

### d) Bénéfice (perte) net attribuable aux titulaires de contrat par part

Le bénéfice net attribuable aux titulaires de contrat par part figurant dans l'état du résultat global représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités d'exploitation attribuable à la série au cours de l'exercice, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation à la clôture de l'exercice.

### 3 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### e) Utilisation d'estimations

Ces états financiers, dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité, comprennent des estimations et des hypothèses posées par la direction qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les incertitudes à l'égard des jugements, estimations et hypothèses pourraient faire en sorte que les résultats nécessitent un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné au cours de périodes ultérieures.

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que les estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture. Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. Le gestionnaire a mis en place des politiques concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

#### f) Impôt sur le résultat

En vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les fonds sont réputés être des fiducies non testamentaires et sont réputés avoir attribué la totalité de leurs revenus aux titulaires de contrat. De la même manière, les gains ou les pertes en capital nets des fonds sont réputés être ceux des titulaires de contrat. Par conséquent, les fonds ne sont pas assujettis à l'impôt sur leur bénéfice net, y compris les gains en capital nets réalisés pour l'exercice.

Un fonds peut choisir de réaliser des gains (pertes) en capital pour l'année d'imposition, pour maximiser la distribution des gains (pertes) en capital entre les titulaires de contrat qui demandent le rachat de leurs parts et ceux qui veulent continuer à les détenir. Au 31 décembre 2025, les fonds n'avaient accumulé aucun report de pertes autres qu'en capital pour les périodes précédentes.

#### g) Entités structurées non consolidées

Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou l'une de ses sociétés liées (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans le document de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du titulaire de contrat qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative des fonds sous-jacents concernés. Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur.

Conformément à la norme IFRS de comptabilité 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants : i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements; ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux; iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

#### h) Actifs courants et passifs courants

L'état de la situation financière des fonds est généralement présenté par ordre de liquidité.

#### i) Modifications comptables futures

En mai 2024, l'IASB a publié Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers, qui modifie IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (les « modifications »). Les modifications apportent des clarifications sur la comptabilisation et la décomptabilisation des instruments financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique. Elles clarifient également les directives sur le classement des actifs financiers assortis de conditions qui ne sont pas directement liées à des changements dans les risques se rattachant à un prêt de base, et introduisent des obligations d'information connexes supplémentaires pour les instruments financiers assortis de telles conditions. En ce qui concerne les fonds, les modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et seront appliquées de manière rétrospective, sans retraitement des données des périodes comparatives. Afin de gérer la mise en œuvre des modifications, les fonds évaluent actuellement leur incidence sur les systèmes, les processus et la communication de l'information financière, et continuent d'évaluer l'incidence de l'adoption des modifications sur nos états financiers.

### 3 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### i) Modifications comptables futures (suite)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui énonce des exigences en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers. IFRS 18 remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers* et est accompagnée de modifications limitées à d'autres normes, qui entreront en vigueur à l'adoption de la nouvelle norme. La norme introduit de nouveaux sous-totaux définis à présenter dans les états du résultat net et du résultat global, des informations à fournir sur les indicateurs de performance définis par la direction et des exigences quant au regroupement et à la ventilation de l'information. En ce qui concerne les fonds, cette norme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027, elle sera appliquée de manière rétrospective et les données comparatives seront retraitées. Afin de gérer la transition vers IFRS 18, les fonds évaluent actuellement leur incidence sur les systèmes, les processus et la communication de l'information financière, et continuent d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers.

### 4 RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les fonds peuvent être exposés à différents risques financiers. Les risques financiers auxquels chacun des fonds est exposé se limitent à son portefeuille de placement. L'inventaire du portefeuille de chaque fonds, contenu dans les informations supplémentaires qui sont présentées avec les états financiers, contient le détail des parts détenues par chaque fonds aux 31 décembre 2025 et 2024 et regroupe les fonds communs de placement sous-jacents selon leur nature. Les fonds ne gèrent pas leurs fonds communs de placement sous-jacents et, par conséquent, le détail des informations à fournir quantitatives et qualitatives relatives au risque des fonds communs de placement sous-jacents, exigées selon la norme IFRS de comptabilité 7 Instruments financiers : Informations à fournir, n'est pas présenté. Pour de plus amples renseignements sur les risques découlant des instruments financiers du fonds commun de placement sous-jacent et sur la sensibilité aux variations de prix, veuillez vous reporter aux états financiers des fonds communs de placement sous-jacents.

Chacune des pratiques portant sur la gestion du risque du fonds comprend la surveillance de la conformité avec les lignes directrices en matière de placement. Le gestionnaire des fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur le rendement des fonds en faisant appel à des conseillers en portefeuille professionnels d'expérience qui surveillent régulièrement les positions des fonds et les événements sur les marchés, et diversifient les portefeuilles de placement en tenant compte des contraintes imposées par les lignes directrices en matière de placement.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou la contrepartie aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations, ou qu'il ne le fasse pas à temps. Des agences de notation spécialisées notent les sociétés et les gouvernements qui empruntent des fonds ainsi que les titres de créance émis par ces sociétés ou gouvernements. Les titres de créance émis par des sociétés ou des gouvernements de pays émergents présentent souvent un risque de crédit accru (notation plus faible), tandis que les titres de créance émis par des sociétés établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (notation plus élevée).

Une révision à la baisse de la notation d'un émetteur ou d'autres événements défavorables à son égard peuvent réduire la juste valeur d'un titre. Les instruments de créance assortis d'une faible notation ou sans notation offrent généralement un meilleur rendement que les instruments de créance dont la notation est plus élevée, mais comportent un potentiel de perte importante. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme. Il y a un risque de crédit lorsqu'un fonds commun de placement sous-jacent investit dans des titres à revenu fixe. Le risque de crédit est considéré comme un élément du processus décisionnel relatif aux placements.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, les fonds communs de placement sous-jacents ont acheté et vendu des placements uniquement par l'intermédiaire de courtiers qui sont des contreparties approuvées par RBC, ce qui réduit le risque de défaillance lors du règlement.

#### b) Risque de change

La plupart des fonds communs de placement sous-jacents sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds communs de placement sous-jacents qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de payer ces titres en devise et de recevoir une contrepartie en devise au moment de la vente. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises auront une incidence sur la valeur des titres étrangers. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport à une devise (comme le dollar américain ou l'euro), la valeur en dollars canadiens d'un placement libellé dans cette devise peut diminuer. Cette baisse peut réduire, ou même annuler, le rendement procuré par un titre étranger. En revanche, un fonds peut également tirer parti des fluctuations des taux de change. Le risque de change peut également accroître la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Certains fonds communs de placement sous-jacents peuvent couvrir (se protéger contre) le risque de fluctuations des taux de change auquel sont soumis les actifs sous-jacents du fonds.

#### c) Risque de taux d'intérêt

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts du fonds aura tendance à augmenter. Si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des parts du fonds aura tendance à diminuer. L'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds pourrait différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, sa valeur subira principalement l'incidence des fluctuations du niveau général des taux d'intérêt à court terme.

Les investisseurs qui veulent tirer un revenu à court terme de leurs placements doivent savoir que le niveau du revenu d'intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire varie selon les fluctuations des taux d'intérêt à court terme.

#### 4 RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### c) Risque de taux d'intérêt (suite)

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le fonds commun de placement sous-jacent investit dans des instruments financiers portant intérêt tels que des obligations. Le fonds commun de placement sous-jacent est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des niveaux de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. En général, le prix des obligations à taux fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent.

##### d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Les fonds limitent leur exposition au risque de concentration en diversifiant les placements et en s'assurant de bien connaître chaque placement détenu dans le portefeuille.

##### e) Risque de liquidité

La liquidité désigne la rapidité et la facilité avec laquelle un actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un fonds commun de placement sous-jacent peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Lorsque les marchés sont extrêmement volatils, comme c'est le cas dans les périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent être illiquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement ou de certaines caractéristiques comme les cautionnements. Le manque d'acheteurs intéressés par un titre ou un marché donné explique aussi qu'un titre soit illiquide. La difficulté à vendre des titres peut donner lieu à une perte ou à un rendement réduit pour un fonds.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, l'actif des fonds se composait de parts de fonds communs de placement sous-jacents qui peuvent être rachetées par l'émetteur, sur demande, à une date d'évaluation donnée. La date d'évaluation correspond à chaque jour ouvrable de la bourse principale où une valeur des actifs du fonds visé est disponible. La Bourse de Toronto est actuellement la bourse principale utilisée aux fins d'établissement des dates d'évaluation.

##### f) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de variation de la valeur des placements en raison des fluctuations de la conjoncture du marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, notamment les développements économiques, les fluctuations des taux d'intérêt, les changements politiques et les événements catastrophiques. Aux 31 décembre 2025 et 2024, les fonds étaient exposés au risque de marché auquel sont soumis les fonds communs de placement sous-jacents.

Le tableau qui suit présente le profil de risque de tous les fonds sous-jacents au 31 décembre 2025 :

Nom du fonds	Nom du fonds commun de placement sous-jacent	Juste valeur	Risques liés au fonds commun de placement sous-jacent <sup>(*)</sup>	Nombre de fonds	Incidence sur l'actif net d'une augmentation ou diminution de 5 %
Fonds d'accroissement variable RBC Vie	Fonds d'actions canadiennes RBC	29 284 367 \$	O, Co	1	1 464 218 \$
Fonds d'obligations RBC Vie	Fonds d'obligations RBC	2 054 431 \$	I, CR, Co	1	102 722 \$
Fonds équilibré RBC Vie	Fonds équilibré RBC	9 995 444 \$	O, C, I, CR, Co	1	499 772 \$

<sup>(\*)</sup> O = Autre risque de prix, I = Risque de taux d'intérêt, C = Risque de change, L = Risque de liquidité, Co = Risque de concentration et CR = Risque de crédit

Le tableau qui suit présente le profil de risque de tous les fonds sous-jacents au 31 décembre 2024 :

Nom du fonds	Nom du fonds commun de placement sous-jacent	Juste valeur	Risques liés au fonds commun de placement sous-jacent <sup>(*)</sup>	Nombre de fonds	Incidence sur l'actif net d'une augmentation ou diminution de 5 %
Fonds d'accroissement variable RBC Vie	Fonds d'actions canadiennes RBC	25 011 809 \$	O, Co	1	1 250 590 \$
Fonds d'obligations RBC Vie	Fonds d'obligations RBC	2 240 539 \$	I, CR, Co	1	112 027 \$
Fonds équilibré RBC Vie	Fonds équilibré RBC	9 751 511 \$	O, C, I, CR, Co	1	487 576 \$

<sup>(\*)</sup> O = Autre risque de prix, I = Risque de taux d'intérêt, C = Risque de change, L = Risque de liquidité, Co = Risque de concentration et CR = Risque de crédit

## 5 GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les fonds ont une structure de « fonds de fonds » permettant d'investir dans des fonds communs de placement sous-jacents gérés exclusivement par RBC GMA. Dans le cadre du processus de sélection de fonds communs de placement sous-jacents pour les fonds, la gamme actuelle des fonds communs de placement est examinée au moins une fois par an par la Compagnie d'assurance vie RBC afin de relever d'éventuelles lacunes sur le plan des produits qui découlent de l'évolution des besoins du marché et des partenaires de distribution.

Les critères d'évaluation peuvent comprendre des mesures du rendement aussi bien qualitatives que quantitatives et doivent satisfaire aux normes internes de gestion du risque.

Les activités de surveillance continue qu'effectue la direction des fonds tout au long de l'année comprennent le suivi des changements touchant l'organisation ou les fonds annoncés par les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents, des nouvelles qui peuvent avoir des répercussions sur la stabilité organisationnelle ou le rendement des fonds, ou encore l'analyse du taux de rendement des fonds pour s'assurer qu'il cadre avec celui du fonds commun de placement sous-jacent ou de l'indice de référence du fonds.

Dans le cadre du processus de contrôle préalable continu, les gestionnaires des fonds communs de placement sous-jacents doivent vérifier que les fonds ont respecté les politiques de placement des fonds et que les fonds communs de placement sous-jacents sont gérés conformément à leurs objectifs et stratégies de placement. Les fonds communs de placement sous-jacents s'exposent à certains risques qui peuvent survenir principalement lorsque la valeur des placements subit l'incidence des variations des économies nationale et mondiale, notamment sur le plan des taux d'intérêt, des taux de change, des marchés financiers et des événements relatifs à certaines entreprises. Le gestionnaire des fonds communs de placement sous-jacents a élaboré des politiques et des procédures afin de gérer les risques particuliers des fonds. La Compagnie d'assurance vie RBC examine régulièrement les portefeuilles des fonds pour s'assurer que la composition de l'actif et la pondération actuelles continuent à satisfaire aux besoins actuels et futurs des fonds.

## 6 GESTION DU CAPITAL

Les fonds ne sont soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur. Les fluctuations pertinentes du capital sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat. Pour gérer les risques, le gestionnaire des fonds suit également les directives internes, en plus de maintenir une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveiller la conformité avec les stratégies de placement des fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

## 7 FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS D'ADMINISTRATION

En contrepartie de ses services de gestion et de ses conseils de placement, la Compagnie d'assurance vie RBC, une partie liée, a droit à des frais de gestion. Le montant maximal des frais de gestion, hors taxe de vente harmonisée (TVH), est calculé en fonction des pourcentages annuels suivants, imputés chaque semaine aux valeurs liquidatives respectives des fonds :

Fonds d'accroissement variable	Jusqu'à 2,275 %
Fonds d'obligations	Jusqu'à 1,900 %
Fonds équilibré	Jusqu'à 2,275 %

Outre les frais de gestion, les fonds assument tous les frais d'exploitation et d'administration, y compris les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais de garde, les intérêts et les frais bancaires. Les frais de gestion et autres frais d'administration imputés aux fonds sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH). Selon les règles et les directives publiées par le ministère des Finances, le taux de TPS/TVH effectif tiendra compte des taux de taxation en vigueur dans les provinces ou territoires de résidence des titulaires de contrat des fonds. Comme chaque fonds comptera des titulaires de contrat dans plus d'une province ou d'un territoire, le taux combiné correspondra à une moyenne pondérée établie en fonction du taux de taxation en vigueur dans chaque province ou territoire et de la valeur de l'actif des titulaires de contrat. Par conséquent, il est probable que le taux combiné soit différent pour chaque fonds.

Les frais et honoraires, qui sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, comprennent les frais de garde, les frais de gestion, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais d'exploitation et d'administration, les frais bancaires, les intérêts, les frais de courtage sur les opérations sur valeurs et tous les impôts indirects. Comme les fonds investissent seulement dans les parts des fonds communs de placement sous-jacents, ils n'ont pas à payer de coûts de transactions liés à l'achat, à la vente ou au rachat de parts.

## 8 VENTES ET RACHATS DE PARTS

Les parts des séries de fonds, qui sont rachetables au gré du titulaire de contrat, n'ont aucune valeur nominale, et le nombre de parts qui peuvent être émises est illimité. Les parts sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par part, établie immédiatement après l'ordre d'achat ou de rachat. Le produit de l'émission de parts et les rachats de parts présentés au tableau des flux de trésorerie ne comprennent pas les opérations sans effet sur la trésorerie.

Les parts des fonds sont classées dans les passifs financiers selon IAS 32 puisque les fonds ont l'obligation contractuelle de les racheter ou de les rembourser en contrepartie de trésorerie ou pour d'autres actifs financiers.

## 9 ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les placements comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière des fonds sont classés selon l'importance de la part de jugement que nécessite l'interprétation des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis conformément à la norme IFRS de comptabilité 13, sont directement liés au degré de subjectivité associé aux données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ces placements et sont décrits comme suit :

Niveau 1 – Les prix cotés sur des marchés actifs pour des placements identiques peuvent être obtenus à la date de présentation de l'information. Les prix cotés de ces placements ne sont pas rajustés, et ce, même dans le cas où une position importante ou une vente pourrait avoir une certaine incidence sur le prix coté.

Niveau 2 – Les données relatives aux prix sont fondées sur d'autres données que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont directement ou indirectement observables à la date de présentation de l'information, et la juste valeur est établie au moyen de modèles ou d'autres méthodes d'évaluation.

Niveau 3 – Les données relatives aux prix ne sont pas observables pour le placement en question, et il se peut que l'activité sur le marché pour le placement en question soit minimale, voire inexistante. Les données qui servent à déterminer la juste valeur nécessitent dans une large mesure un jugement ou une estimation de la part de la direction.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les placements effectués par les fonds dans les fonds communs de placement sous-jacents étaient classés dans le niveau 1.

## 10 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024, des frais de gestion et d'administration ont été payés à la Compagnie d'assurance vie RBC, comme décrit à la note 7, et ceux-ci ont été présentés séparément dans l'état du résultat global de chaque fonds. Aux 31 décembre 2025 et 2024, les frais de gestion et d'administration payables à la Compagnie d'assurance vie RBC sont présentés dans les charges à payer à l'état de la situation financière de chaque fonds.

Le gestionnaire peut absorber certains frais liés aux fonds ou y renoncer. Le gestionnaire peut mettre fin à la renonciation en tout temps, conformément à sa notice explicative. Sont inclus au poste « Montants à recevoir de la Compagnie d'assurance vie RBC » de l'état de la situation financière les soldes des frais absorbés par le gestionnaire.

Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI) est le dépositaire des fonds. Les fonds ont versé des frais d'administration à RBC SI pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, les fonds n'ont payé aucuns frais à RBC GMA.

Les fonds investissent dans RBC ou ses sociétés liées en raison de leurs placements dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

RBC Assurances®, par l'entremise de ses filiales d'exploitation, notamment la Compagnie d'assurance vie RBC, fournit une gamme étendue de produits d'assurance crédit, vie, maladie, voyage, habitation, auto et de réassurance à plus de cinq millions de clients en Amérique du Nord. L'un des principaux fournisseurs de produits d'assurances vie et à prestations du vivant individuelles au Canada, la Compagnie d'assurance vie RBC offre une gamme complète de solutions d'assurance vie et maladie destinées aux particuliers et aux groupes, notamment des assurances vie temporaire et universelle, des assurances collectives, invalidité, maladies graves, soins de longue durée, ainsi que des fonds distincts et des rentes viagères.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site [www.rbcassurances.com](http://www.rbcassurances.com)



Assurances